

La direction de l'interministérialité et du développement durable.

Directeur : M. François-Xavier VEYRIÈRES

Chargé de la mise en œuvre à l'échelon local de la plupart des actions interministérielles, la direction de l'interministérialité et du développement dur exerce des attributions qui s'articulent autour de trois grands axes d'interventions :

. L'animation des politiques de développement durable :

- Mission transversale (DT Anru et ACSE, PASE)
- Bureau de l'économie et des entreprises (mutations économiques, restructurations Défense)

. L'utilité publique :

- Bureau de l'utilité publique (expertises et procédures, arbitrage des conflits d'usage)
- Bureau de l'ICPE et de la protection du patrimoine (expertise et procédures ICPE, arbitrage gestion de l'espace, culture)

. Les concours financiers :

- Bureau des financements État-UE (suivi des dotations et des concours financiers de l'État, mobilisation et suivi des crédits européens)

* Bureau de l'économie et des entreprises

. Entreprises et action économique :

- suivi des aides de l'État et des collectivités territoriales aux entreprises,
- zonages des aides publiques,
- entreprises en difficulté, notamment dans le cadre du CODEFI,
- prime d'aménagement du territoire,
- documentation et veille économique (suivi de l'actualité des entreprises et des grands secteurs d'activité),
- élaboration de documents et notes relatifs à la conjoncture économique,
- tutelle des chambres consulaires,
- relations avec le comité départemental d'expansion,
- suivi du financement de l'économie,
- relocalisations.
- projet d'action stratégique de l'État dans le département.

. Commerce et consommation :

- aménagement commercial : commission départementale et
- observatoire départemental,
- renouvellement des commissions de surendettement des ménages (en liaison avec la Banque de France).

. Revitalisation territoriale :

- application des mesures prises en faveur de l'emploi : suivi de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers,
- accompagnement territorial du redéploiement des armées : réorganisation de l'Établissement technique d'Angers (ETAS) et Plan local de redynamisation (PLR).

* Bureau de l'utilité publique

- mission de conseil et d'appui auprès des décideurs publics,
- expropriation pour cause d'utilité publique,
- servitudes administratives,
- contrôle des actes des communes du département en matière d'urbanisme,
- SNCF (cessions d'immeubles - suppressions et modifications de passages à niveaux - alignements),
- autorisation de pénétrer dans les propriétés,
- travaux cadastraux – triangulation,

- calcul de certaines indemnités des commissaires-enquêteurs,
- application de la loi sur l'eau,
- biens vacants et sans maître,
- contentieux afférent aux missions du bureau.

* **Bureau ICPE – Protection du patrimoine**

. Installations classées pour la protection de l'environnement :

- autorisations et déclarations, et contentieux y afférent,
- agréments des récupérateurs des huiles usagées, des véhicules hors d'usage et des pneus usagés,
- gestion des gaz à effet de serre,
- transport par route de déchets,
- carrières et secrétariat de la CDNPS formation "carrières",
- plaintes relatives à l'environnement,
- suivi de l'élaboration du PEDMA,
- participation à la mission bruit,
- secrétariat du CODERST (conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques).

. Autres réglementations relatives à l'environnement :

- établissement des attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou duplicata,
- commissions administratives (établissements SEVESO, centres de traitement de déchets, aérodromes),
- agrément des associations de protection de l'environnement,
- zones de développement de l'éolien,
- enquêtes publiques sur l'éolien.

. Protection de l'eau :

- schémas d'aménagement et de gestion des eaux : arrêtés de périmètre, de composition de la commission locale de l'eau, enquêtes publiques et arrêtés d'approbation,
- participation et représentation du préfet aux réunions mensuelles de la mission inter-services de l'eau et des réunions techniques concernant l'eau.

. Protection du patrimoine et affaires culturelles :

- sites classés et inscrits, patrimoine de l'UNESCO,
- secrétariat de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,
- zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- objets mobiliers d'arts sacré et profane, secrétariat de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM),
- monuments historiques (sauf procédures de protection),
- diverses procédures et interventions particulières pour le Préfet,
- églises du XIXème siècle,
- EPCC (établissements publics de coopération culturelle).

* **Bureau des financements de l'État et de l'Union Européenne**

. Section de l'aménagement du territoire et des investissements :

- suivi du contrat de projet État-Région 2007-2013,
- comité de l'administration régionale,
- mission : administration générale et territoriale de l'État :
 - Programme 119 : soutien aux projets des communes et groupes de communes (Dotation Globale d'Équipement-DGE, Dotation de Développement Rural-DDR, Dotation de Développement Urbain-DDU),

- Programme 112 : aménagement du territoire (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT) :

* attractivité et développement économique,

* développement territorial et solidarité,

* identification des enjeux d'aménagement du territoire et grands projets interministériels,

- Programme 122 : travaux divers d'intérêt local (TDIL).

- suivi des crédits du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC),
- instruction et suivi des dossiers relatifs aux pôles d'excellence rurale,
- gestion des fonds structurels européens : programme opérationnel FEDER (2007-2013).
- suivi des opérations d'investissement du Plan de relance,

. *Coopération décentralisée. - Participation aux commissions régionales de coopération décentralisée.*